



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 72407

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Soudan, et notamment sur les liens qui semblent exister entre le développement des activités pétrolières et le financement de la guerre qui sévit depuis des années dans ce pays et qui porte préjudice aux populations locales. Le sud du Soudan est particulièrement riche en pétrole et les autorités soudanaises du Nord encouragent l'exploitation de ces ressources par les entreprises étrangères intéressées. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures particulières pour éviter que les entreprises françaises ne participent par leur présence et leur financement économique à l'exploitation des populations locales, au développement des matériels de guerre et au non-respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Le Soudan connaît depuis 1983 une situation de guerre civile ininterrompue. Celle-ci oppose l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) aux forces gouvernementales et aux milices alliées. Les combats, qui ont lieu essentiellement au sud du pays, d'où sont originaires des membres de l'APLS, ont fait entre 500 000 et 2 millions de victimes, essentiellement du fait de la dégradation de la situation humanitaire. Dans le contexte du conflit, la question pétrolière constitue un enjeu important. Les divergences concernant la répartition des revenus tirés de l'extraction ont été l'une des causes de la reprise des hostilités après onze ans de paix (1972-1983) et devront être résolues dans le cadre d'un futur accord de paix. En outre, le contrôle des zones d'exploitation pétrolière, en activité depuis 1999, présente un caractère stratégique. C'est la raison de l'offensive lancée par l'APLS au printemps 2000, à l'origine des principales exactions commises à l'encontre des civils ainsi que d'importants mouvements de population. Certes, les conditions d'extraction ont également conduit à des déplacements. Néanmoins, lors de leur visite sur place, les chefs de mission de l'Union européenne en poste à Khartoum n'ont pas constaté de politique d'éviction ou de ségrégation systématique. La France, comme les autres membres de la communauté internationale, accorde une attention particulière aux conditions de mise en exploitation des champs pétroliers. Celles-ci ont fait l'objet de discussions avec les autorités soudanaises dans le cadre du dialogue politique engagé par l'Union européenne avec Khartoum en 1999. Elles sont par ailleurs mentionnées dans le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Soudan, sur lequel s'appuie la résolution adoptée chaque année en Commission des droits de l'homme et en assemblée générale des Nations unies, à l'initiative de l'Union européenne depuis 1998. Aucune entreprise française n'exerce d'activités d'exploitation pétrolière au Soudan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72407

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 février 2002, page 509

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1078